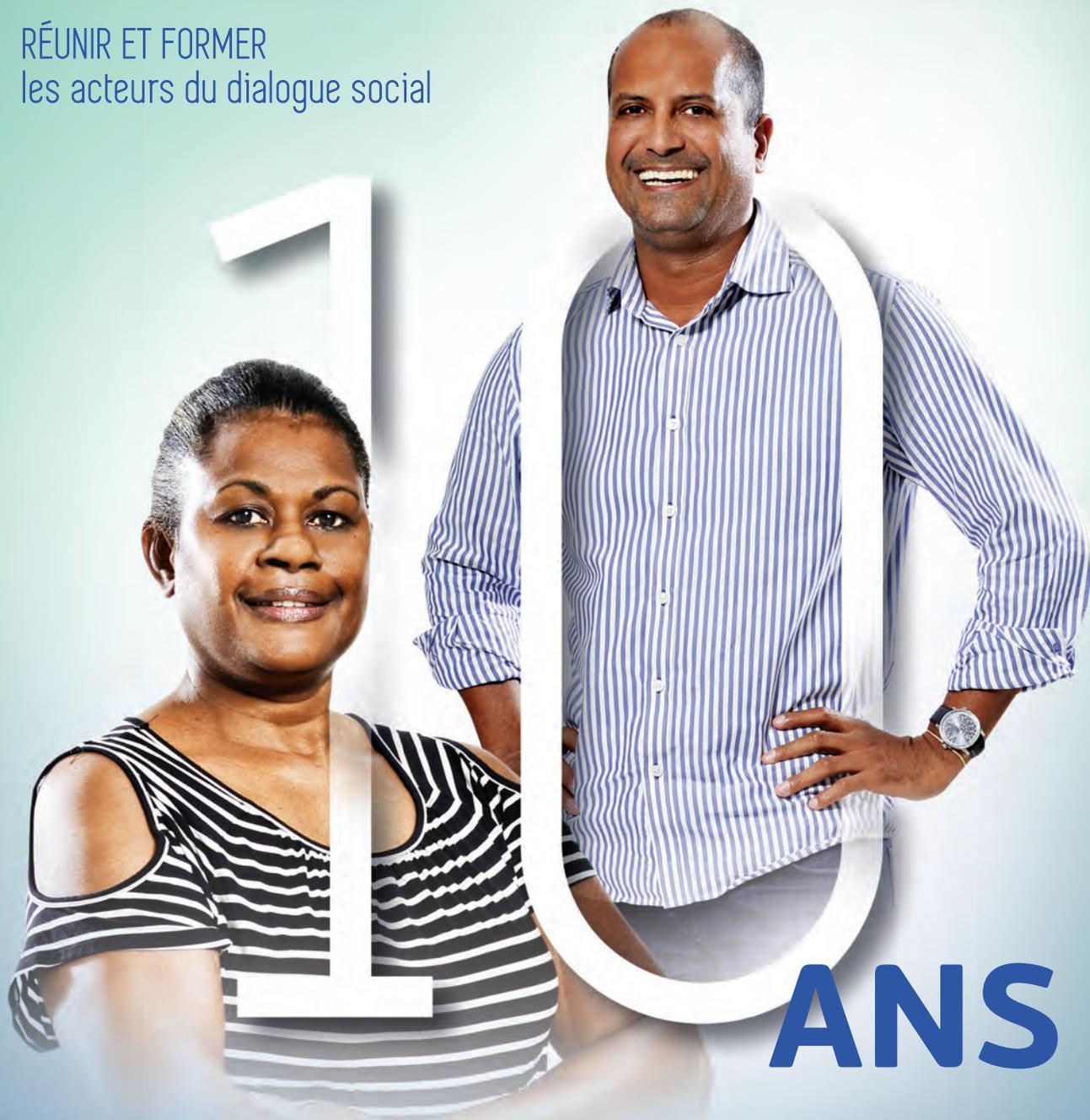


REPRÉSENTANTS
du personnel & employeurs



RÉUNIR ET FORMER
les acteurs du dialogue social



2019 CATALOGUE DE
FORMATIONS

ÉDITORIAL

Depuis 10 ans l'IRS NC est un des outils essentiels du dialogue social calédonien. Par les connaissances techniques qu'il diffuse, il est une pierre à la construction de ce dialogue social indispensable à la prise en compte des besoins des salariés, des entreprises et de la vitalité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie.

Près de 5000 stagiaires* l'ont fréquenté depuis sa création en 2009.

Partager la connaissance ;

Développer l'expertise en matière de relations sociales ;

Permettre aux acteurs sociaux de se découvrir et de se comprendre ;

Reconnaître les potentialités locales de construction de relations de travail pérennes car respectueuses des uns et des autres ;

Défendre des valeurs collectives ;

Défendre le travail ;

font partie des principes qui nous guident.

Notre équipe de 16 formateurs est mobilisée pour animer des formations en privilégiant l'approche pratique.

Toujours à l'écoute des besoins exprimés et des sujets d'actualité, de nouvelles formations sont proposées cette année dans chacun des 4 pôles d'action de l'IRS NC :

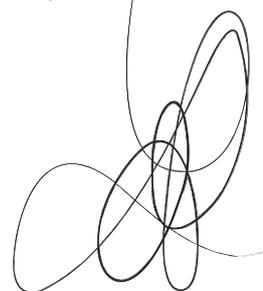
- Dans le champ de la négociation collective, la question de **la révision ou de la dénonciation des accords d'entreprise** sera abordée.
- Dans celui de la communication, une démarche **d'analyse et de régulation des tensions et des conflits dans l'entreprise** peut permettre d'améliorer les relations de travail.
- Dans le champ des mandats de représentation du personnel, **l'enquête menée par le CHSCT suite à un accident du travail** constitue un élément de la prévention de la santé et de la sécurité au travail.
- Un focus sur le service de **l'Inspection du Travail** qui suscite au quotidien à la fois attentes et interrogations est enfin programmé.

Merci à toutes les personnes qui ont oeuvré pour la création et le maintien de ce lieu de formation et d'apprentissage collectif : elles se reconnaîtront où qu'elles soient.

Merci au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour son indéfectible soutien.

C'est la mixité des échanges qui font la richesse de l'IRS NC, c'est pourquoi, représentants du personnel et dirigeants, vous y êtes les bienvenus.

Laure Charlier
Responsable de l'IRS NC



* 4917 stagiaires exactement.



irs.nc Retrouvez nous sur notre page facebook

SOMMAIRE

ÉVÈNEMENTS IRS NC ET PLAN D'ACCÈS	04
COMMENT VOUS INSCRIRE ?	05
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS	06
BULLETIN D'INSCRIPTION	08

FICHES PÉDAGOGIQUES DE NOS FORMATIONS

NÉGOCIER	• Négocier ou dénoncer un accord d'entreprise, pourquoi et comment ? NOUVEAU	10
	• Négocier dans le cadre d'une N.A.O	11
	• Négocier un accord d'intéressement	12
	• Négocier dans la branche professionnelle	13
	• Négocier dans la branche sur le nouveau champ de formation professionnelle	14
COMMUNIQUER	• Sensibilisation à la Communication bienveillante au travail	15
	• Atelier : Prévenir et agir sur les risques psycho sociaux	16
	• Analyser et réguler les tensions et les conflits en entreprise NOUVEAU	17
REPRÉSENTER	• Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien	18
	• Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation	19
	• Comité d'entreprise : du droit à la pratique	20
	• Pilotage et sécurisation des budgets du comité d'entreprise	21
	• Être acteur du CHSCT	22
	• Enquêter suite à un accident du travail NOUVEAU	23
	• Droit du travail en prévention des risques professionnels	24
MIEUX COMPRENDRE	• Pourquoi et comment s'adresser à l'Inspection du travail ? NOUVEAU	25
	• Les bases du droit du travail indispensables à l'exercice des relations sociales	26
	• Formation économique des représentants du personnel	27
	• Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (Santé et Qualité de Vie au Travail).....	28
	• Intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise : comment agir ?	29
	• Sensibilisation à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)	30
• Développer les compétences et dialoguer autour du plan de formation dans la PME	31	

LES ÉVÈNEMENTS IRS NC

L'IRS NC poursuit sa mission de sensibilisation au dialogue social en organisant des évènements sous d'autres formats.

LES PETITS DÉJEUNERS-DÉBATS

L'accès à ces petits déjeuners est limité en nombre de places.

Renseignements et pré-inscriptions au 24 23 79 et à l'adresse inscriptionsetcontact@irs.nc

IRS NC, 30 rue G. Clémenceau, Galerie 1^{er} étage, Espace Bernard Schall, Nouméa.



MARDI 4 JUIN 2019
DE 8 À 10 H

COMPRENDRE LE FIAF
Forum Inter-Associatif des Acteurs de la Formation



MARDI 27 AOÛT 2019
DE 8 À 10 H

COMMUNIQUER DANS UN
CONTEXTE MULTICULTUREL



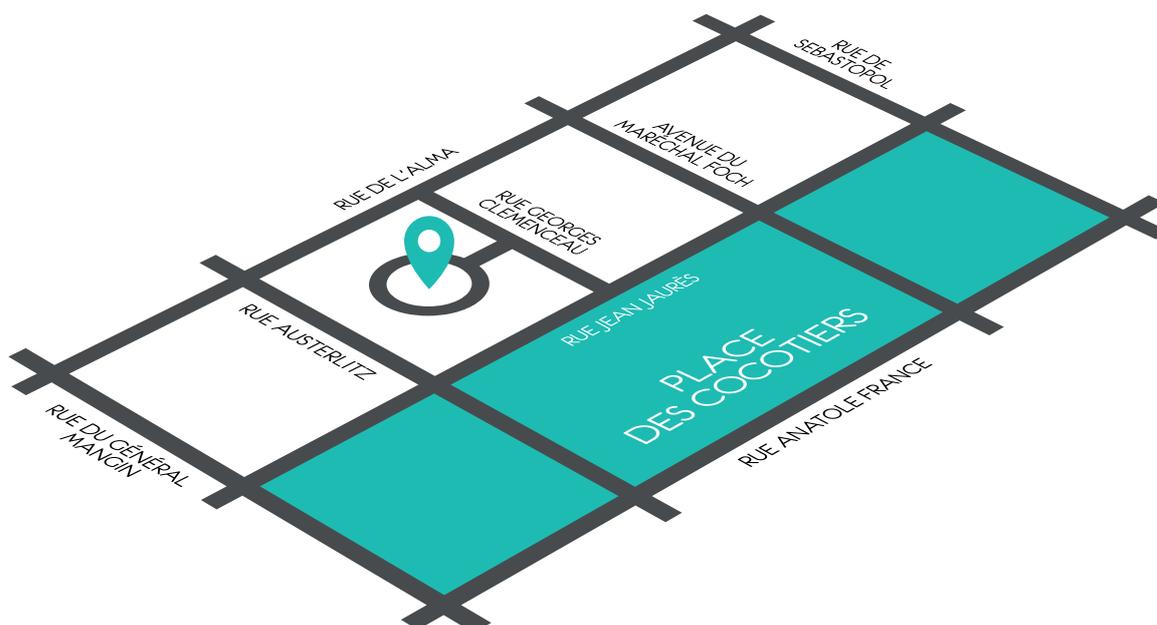
MARDI 16 JUILLET 2019
DE 8 À 10 H

ACTUALITÉ LÉGISLATIVE
CALÉDONIENNE DU TRAVAIL



JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019
DE 8 À 10 H

COMPRENDRE LE FIAF
Forum Inter-Associatif des Acteurs de la Formation



COMMENT-VOUS INSCRIRE ?

PUBLIC CONCERNÉ

Partenaire des acteurs du dialogue social, l'Institut des Relations Sociales de Nouvelle-Calédonie propose des formations qui s'adressent à un public composé de **représentants du personnel** (délégués du personnel, délégués syndicaux, membres des comités d'entreprise ou des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), de **négoceurs interprofessionnels ou de branches** mais également de **dirigeants d'entreprise**, de **représentants de ces dirigeants** (membres des directions) et de **managers**, vecteurs incontournables du dialogue au sein de l'entreprise.

Le principe de fonctionnement de l'IRS NC est **original**. Les formations y sont dispensées de façon conjointe : représentants du personnel et dirigeants d'entreprise sont réunis ensemble pour y faire l'apprentissage de méthodes et d'outils afin de permettre l'évolution et l'amélioration des relations sociales. Le partage de références communes est en effet un élément fondamental du dialogue social.

THÈMES DES STAGES

Les formations de l'IRS NC, d'une durée qui varie d'une matinée à 2 jours, sont divisées en quatre catégories liées aux relations collectives du travail :

NÉGOCIER / COMMUNIQUER / REPRÉSENTER / MIEUX COMPRENDRE

Elles sont conçues de façon à faciliter les conditions d'un dialogue social renouvelé.

L'IRS NC peut également mettre en place des formations dédiées pour répondre à des besoins spécifiques en matière de dialogue social.

COÛT DES FORMATIONS

Le coût de l'organisation des actions prévues au catalogue est pris en charge par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ces sessions peuvent en outre être suivies dans le cadre de la formation professionnelle continue et faire l'objet d'une convention de formation.

INSCRIPTION

Il suffit de remplir le bulletin d'inscription situé en page 8 (il peut s'agir d'une inscription collective ou individuelle) ou de le télécharger sur le site www.irs.nc.

Il est recommandé de déterminer le mode de prise en charge du temps passé à l'IRS NC avant la formation si besoin en concertation avec l'entreprise.

Une fois le bulletin rempli, vous pouvez :

- l'envoyer par mail à l'adresse inscriptionsetcontact@irs.nc ou par fax au 27 79 96
- le déposer ou l'envoyer par courrier à l'IRS NC, 30 rue Georges Clémenceau, Galerie 1^{er} étage, Espace Bernard Schall, BP 3562, 98846 Nouméa Cedex

Un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé dans les 10 jours de la réception de votre bulletin. Enfin, dans les 10 jours qui précèdent la date de la formation, une convocation vous sera expédiée.

Une attention particulière est demandée aux entreprises ainsi qu'aux stagiaires ayant recours à l'IRS NC en matière d'assiduité : une inscription confirmée implique l'engagement de participer aux stages de l'IRS NC. À défaut et en cas d'abus une facturation forfaitaire de 25 000 XPF sera réclamée.

CALENDRIER DES FORMATIONS

FORMATIONS

DATES

> MARS

- ÊTRE ACTEUR DU CHSCT 28 / 29

> AVRIL

- LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN 2
- COMITE D'ENTREPRISE : DU DROIT À LA PRATIQUE 16 / 17
- ENQUÊTER SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL **NOUVEAU** 18
- POURQUOI ET COMMENT S'ADRESSER À L'INSPECTION DU TRAVAIL ? **NOUVEAU** 19
- ATELIER : PRÉVENIR ET AGIR SUR LES RISQUES PSYCHO SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE 24 / 25
- ANALYSER ET REGULER LES TENSIONS ET LES CONFLITS EN ENTREPRISE **NOUVEAU** 30

> MAI

- SENSIBILISATION À LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE AU TRAVAIL 13
- ÊTRE ACTEUR DU CHSCT 16 / 17
- LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN 21
- ATELIER : PILOTAGE ET SÉCURISATION DES BUDGETS DU COMITÉ D'ENTREPRISE 21
- NÉGOCIER DANS LE CADRE D'UNE NAO 23 / 24

> JUIN

- 👤 PETIT-DÉJEUNER IRS «COMPRENDRE LE FIAF» 4
- NÉGOCIER UN ACCORD D'INTERESSEMENT 7
- LE DÉLÉGUER SYNDICAL : UNE PERSONNE CLÉ DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA NÉGOCIATION 25
- DÉCOUVRIR LES ENJEUX ET LES OUTILS DE LA SQVT 27
- LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL INDISPENSABLES À L'EXERCICE DES RELATIONS SOCIALES 28

> JUILLET

- INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS L'ENTREPRISE : COMMENT AGIR ? 2
- RÉVISER OU DÉNONCER UN ACCORD D'ENTREPRISE : POURQUOI ET COMMENT ? **NOUVEAU** 4
- SENSIBILISATION À LA GPEC 4
- LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN 9
- FORMATION ÉCONOMIQUE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL 9 / 10
- 👤 PETIT-DÉJEUNER IRS «ACTUALITÉ LÉGISLATIVE CALÉDONIENNE DU TRAVAIL» 16
- ENQUÊTER SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL **NOUVEAU** 18
- NÉGOCIER DANS LE CADRE D'UNE NAO 25 / 26
- COMITÉ D'ENTREPRISE : DU DROIT À LA PRATIQUE 25 / 26

> AOÛT

	DROIT DU TRAVAIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	6
	POURQUOI ET COMMENT S'ADRESSER À L'INSPECTION DU TRAVAIL ? NOUVEAU	9
	PETIT DÉJEUNER «COMMUNIQUER DANS UN CONTEXTE MULTI CULTUREL»	27
	ÊTRE ACTEUR DU CHSCT	29 / 30

> SEPTEMBRE

	LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN	3
	SENSIBILISATION À LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE AU TRAVAIL	6
	DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET DIALOGUER AUTOUR DU PLAN DE FORMATION DANS LA PME	9
	ATELIER : PILOTAGE ET SÉCURISATION DES BUDGETS DU COMITÉ D'ENTREPRISE	10
	DÉCOUVRIR LES ENJEUX ET LES OUTILS DE LA SQVT	12
	PETIT-DÉJEUNER IRS «COMPRENDRE LE FIAF»	19
	NÉGOCIER UN ACCORD D'INTERESSEMENT	30

> OCTOBRE

	NÉGOCIER DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE	1
	ATELIER : PRÉVENIR ET AGIR SUR LES RISQUES PSYCHO SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE	2 / 3
	LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL : UNE PERSONNE CLÉ DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA NÉGOCIATION	8
	ENQUÊTER SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL NOUVEAU	9
	NÉGOCIER DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE SUR LE NOUVEAU CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	15
	FORMATION ÉCONOMIQUE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	15 / 16
	LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN	17
	COMITÉ D'ENTREPRISE : DU DROIT À LA PRATIQUE	23 / 24
	SENSIBILISATION À LA GPEC	24
	SENSIBILISATION À LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE AU TRAVAIL	25
	RÉVISER OU DÉNONCER UN ACCORD D'ENTREPRISE : POURQUOI ET COMMENT ? NOUVEAU	29
	POURQUOI ET COMMENT S'ADRESSER À L'INSPECTION DU TRAVAIL ? NOUVEAU	30

> NOVEMBRE

	INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS L'ENTREPRISE : COMMENT AGIR ?	5
	ANALYSER ET RÉGULER LES TENSIONS ET LES CONFLITS EN ENTREPRISE	6
	DROIT DU TRAVAIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	7
	LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN	26
	ÊTRE ACTEUR DU CHSCT	27/28

> DECEMBRE

	ATELIER : PRÉVENIR ET AGIR SUR LES RISQUES PSYCHO SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE	2 / 3
---	---	-------

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

Merci de remplir un seul bulletin par session de formation.

FORMATION

INTITULÉ DU STAGE :

.....
.....
.....
.....
.....

DATE :

.....

**TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE LA PRÉSENCE ET L'ASSIDUITÉ DES STAGIAIRES PENDANT LA FORMATION.
EN CAS D'ABSENCE SUITE À UNE CONFIRMATION UNE FACTURATION FORFAITAIRE DE 25 000 XFP POURRA
ÊTRE APPLIQUÉE.**

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

.....
.....
.....

E-mail : Tél :

EFFECTIF SALARIAL DE L'ENTREPRISE :

1 à 9 10 à 49 50 à 499 500 à 999 1000 et +

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC) SOUHAITÉE :

Oui Non

.....

PARTICIPANT(S) :

Nom : Prénom :

E-mail : Tél :

Participation au titre de la représentation du personnel :

Mandat : DP DS CE CHSCT Autre *Nom de l'organisation syndicale :*

ou Participation au titre de la représentation de l'employeur :

DG Gérant DRH DAF Chef de service Assistant RH Autre

PARTICIPANT(S) :

Nom : Prénom :

E-mail : Tél :

Participation au titre de la représentation du personnel :

Mandat : DP DS CE CHSCT Autre *Nom de l'organisation syndicale :*

ou Participation au titre de la représentation de l'employeur :

DG Gérant DRH DAF Chef de service Assistant RH Autre

.....

PARTICIPANT(S) :

Nom : Prénom :

E-mail : Tél :

Participation au titre de la représentation du personnel :

Mandat : DP DS CE CHSCT Autre *Nom de l'organisation syndicale :*

ou Participation au titre de la représentation de l'employeur :

DG Gérant DRH DAF Chef de service Assistant RH Autre

.....

PARTICIPANT(S) :

Nom : Prénom :

E-mail : Tél :

Participation au titre de la représentation du personnel :

Mandat : DP DS CE CHSCT Autre *Nom de l'organisation syndicale :*

ou Participation au titre de la représentation de l'employeur :

DG Gérant DRH DAF Chef de service Assistant RH Autre

NOUVEAU

RÉVISER OU DÉNONCER UN ACCORD D'ENTREPRISE : POURQUOI ET COMMENT ?

La question de la révision ou de la dénonciation d'un accord d'entreprise peut être amenée à se poser parce qu'il ne semble plus adapté à l'évolution de l'entreprise. Il s'agit d'un sujet sensible qu'il est impératif de comprendre dans ses causes, dans ses conditions de validité et dans ses effets afin que les parties prenantes s'engagent dans des négociations éclairées. À la lumière d'exercices pratiques, cette formation se propose d'aborder ce sujet.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Jeudi 4 juillet 2019

Session 2 :

Mardi 29 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICES :



Christelle DENAT, chef du service des Relations du travail de la DTENC



Laure CHARLIER, juriste spécialisée en droit du travail.



STAGES ASSOCIÉS :

- Négocier dans le cadre d'une NAO (p 11)
- Négocier un accord d'intéressement (p 12)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Délégués syndicaux, délégués du personnel nommés délégués syndicaux dans les entreprises de moins de 50 salariés.
Membres de direction.

PRÉ-REQUIS :

Faire partie d'une délégation salariale ou patronale dans le cadre d'un processus de négociation collective.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Définir ce qu'est la révision ou la dénonciation d'un accord d'entreprise.
- Identifier ses causes.
- Connaître le cadre juridique.
- Cerner le rôle de chaque acteur dans le processus de révision.
- Connaître les conséquences et les effets de la révision ou de la dénonciation d'un accord.
- Monter en compétences en matière de négociation collective.

CONTENU :

- Les notions de révision et de dénonciation.
- Les acteurs en présence et leurs capacités d'action.
- Les enjeux.
- Les conditions de validité et les procédures.
- Le droit d'opposition.
- Les effets de la révision.
- Les effets de la dénonciation : les avantages individuels acquis et les avantages collectifs dénoncés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Études de cas.
- Échanges et débats.

NÉGOCIER DANS LE CADRE D'UNE N.A.O. (NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE)

La N.A.O. correspond à des thèmes et à un cadre spécifique qu'il est important de maîtriser pour rendre possible les voies d'un accord entre direction de l'entreprise et délégations syndicales.



DURÉE DU STAGE :

Deux jours (16 heures)



DATES :

Session 1 :

Jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019

Session 2 :

Jeudi 25 et vendredi 26 juillet 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Nathalie SAKIMAN, directrice adjointe du pôle entreprise / emploi de la DTENC.



STAGES ASSOCIÉS :

- Négocier un accord d'intéressement (p 12)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Délégués syndicaux, délégués du personnel nommés délégués syndicaux dans les entreprises de moins de 50 salariés, personnes mandatées par une organisation syndicale représentative, membres de direction, responsables RH.

PRÉ-REQUIS :

Faire partie d'une délégation salariale ou patronale négociant dans le cadre d'une N.A.O.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître le cadre juridique de la N.A.O.
- Apprendre à préparer la N.A.O.
- Développer une capacité d'analyse de la situation de l'entreprise.
- Pouvoir mener des négociations efficaces sur les thèmes liés à la N.A.O.

CONTENU :

- Les objectifs de la N.A.O.
- La préparation de la N.A.O. : informations utiles, calendrier et accord de méthode.
- Les thèmes de la N.A.O. : les salaires effectifs, la durée effective du travail et l'organisation du temps de travail dans l'entreprise.
- L'élaboration et la conclusion possible d'un accord dans le cadre de la N.A.O.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices pratiques.
- Échanges et débats.

NÉGOCIER UN ACCORD D'INTÉRESSEMENT

L'intéressement correspond à un cadre précis réformé depuis une loi du pays du 18 février 2014.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Vendredi 7 juin 2019

Session 2 :

Lundi 30 septembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATEUR :



Alexandre AMOSALA, chef de la section juridique du service des affaires juridiques et de l'administration générale de la DTENC.



STAGES ASSOCIÉS :

- Négocier un accord d'intéressement (p 12)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Délégués syndicaux, délégués du personnel, membres de direction, responsables RH.

PRÉ-REQUIS :

Faire partie d'une délégation patronale ou salariale négociant dans le cadre d'un projet d'accord d'intéressement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître le cadre juridique de l'intéressement.
- Apprendre à préparer la négociation d'un accord d'intéressement.
- Développer une capacité d'analyse de la situation de l'entreprise.
- Pouvoir mener des négociations efficaces en matière d'intéressement.
- Connaître le contenu d'un accord d'intéressement.
- Identifier les risques de non-conformité aux dispositions légales.

CONTENU :

- La notion d'intéressement.
- La composition de la délégation de négociateurs.
- La préparation de la négociation : informations utiles, calendrier et accord de méthode.
- Les caractères fondamentaux de l'intéressement : collectif et aléatoire.
- Les bénéficiaires.
- Les indicateurs possibles.
- Les modalités de répartition de l'intéressement.
- Les mentions obligatoires de l'accord.
- Le suivi de l'application de l'accord d'intéressement en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Cas pratiques.
- Échanges et débats.

NÉGOCIER DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures).



DATE :

Mardi 1^{er} octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICES :



Carole CACOT, conciliatrice du travail au sein du service des Relations du travail de la DTENC.



Laure CHARLIER, juriste spécialisée en droit du travail.



STAGES ASSOCIÉS :

- Négocier dans la branche sur le nouveau champ de la formation professionnelle (p 14)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Représentants mandatés par les organisations syndicales au titre des négociations collectives de branches professionnelles.

PRÉ-REQUIS :

Être désigné par son organisation syndicale comme négociateur de branche professionnelle.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre les spécificités de la négociation de branche par rapport à la négociation d'entreprise.
- Identifier les grands thèmes de la négociation de branche.
- Apprendre à préparer avec méthode la négociation et les revendications.
- Savoir négocier sur les intérêts, les besoins et les motivations.

CONTENU :

- Contexte légal de la négociation collective de branche.
- Définition, acteurs et enjeux.
- Préparer la négociation : choisir une stratégie, confrontation et coopération où se situer ?
- Les impasses en négociation : choisir une solution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices individuels et de groupes.
- Échanges et débats.

NÉGOCIER DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE SUR LE NOUVEAU CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures).



DATE :

Mardi 15 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICES :



Séverine ZIMMER, directrice du FIAF NC.



Laure CHARLIER, juriste spécialisée en droit du travail.



STAGES ASSOCIÉS :

- Formation économique des représentants du personnel (p 27)
- Négocier dans la branche professionnelle (p 13)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Référénts des organisations syndicales et patronales, représentants mandatés par les organisations syndicales salariales et patronales au titre des négociations collectives de branche professionnelle.

PRÉ-REQUIS :

Être désigné par son organisation syndicale comme négociateur de branche professionnelle.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les obligations légales et réglementaires en matière de négociation de branche.
- Comprendre les enjeux de la formation professionnelle continue (FPC) au niveau de la branche pour les salariés et les entreprises.
- Connaître le périmètre de la négociation de branche en matière de formation professionnelle.
- Identifier les besoins des entreprises de la branche en matière de FPC.
- Utiliser des outils simples pour cadrer le champ de la négociation.
- Analyser les besoins d'un secteur.

CONTENU :

- Le point sur les règles de droit en matière de FPC et en matière de négociation collective de branche.
- Les attentes des parties prenantes.
- La G.P.E.C. sectorielle : attentes, besoins, écarts.
- La méthodologie de la négociation.
- Les outils de la G.P.E.C. sectorielle.
- Les pièges à éviter.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices.
- QCM.

SENSIBILISATION À LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE AU TRAVAIL

Notre manière de communiquer génère parfois, à notre insu, des attitudes défensives chez nos interlocuteurs. Il est pourtant possible de s'affirmer vis à vis d'autrui dans un esprit de coopération. Ce mode de relation bienveillant nous permet alors d'expérimenter des relations de travail plus efficaces et satisfaisantes.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Lundi 13 mai 2019

Session 2 :

Mardi 6 septembre 2019

Session 3 :

Vendredi 25 octobre 2019



HORAIRES :

De 8h à 16h30



FORMATRICE :



Catherine BLAUDEZ,

formatrice spécialisée en communication assertive, prévention et gestion des conflits, médiatrice en entreprise, formée à la Communication Non Violente.



STAGES ASSOCIÉS :

- Analyser et réguler les tensions et les conflits en entreprise (p 17)
- ATELIER Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien (p 18)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Tous représentants du personnel, membres de direction, managers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier le lien entre nos ressentis et nos besoins.
- Identifier les attitudes et réflexes qui entravent la communication au travail et ceux qui la favorisent.
- Découvrir un processus de communication efficace en 4 étapes.

CONTENU :

- La conscience de nos besoins dans le cadre professionnel.
- Les pièges à éviter pour une communication constructive.
- Communiquer sur les vrais enjeux des relations de travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exercices pratiques.
- Exposé interactif.
- Jeux de rôle.



ATELIER

PRÉVENIR ET AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Nous avons tous une responsabilité et un rôle à jouer sur la qualité de vie au travail afin d'éviter une détérioration du climat, de l'organisation et des conditions de travail. Ce stage propose de favoriser la réflexion au sujet de la prévention, la détection et l'action sur les risques psychosociaux.



DURÉE DU STAGE :

Deux jours (16 heures)



DATES :

Session 1 :

Mercredi 24 et jeudi 25
avril 2019

Session 2 :

Mercredi 2 et jeudi 3
octobre 2019

Session 3 :

Lundi 2 et mardi 3
décembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Eve RENAULT, consultante
en communication
opérationnelle.



STAGES ASSOCIÉS :

- Sensibilisation à la communication bienveillante au travail (p 15)
- Analyser et réguler les tensions et les conflits en entreprise (p 17)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien (p 18)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)
- Être acteur du CHSCT (p 22)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Tous représentants du personnel, membres de direction, managers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Savoir identifier les facteurs de risques psychosociaux (RPS).
- Comprendre la dynamique des conflits.
- Développer une approche préventive.
- Connaître le rôle des différents acteurs et agir en complémentarité.

CONTENU :

- Stress, violence au travail, RPS : de quoi parle-t-on ?
- Les facteurs de risques psychosociaux : savoir les détecter.
- Les impacts des RPS dans l'entreprise.
- La prévention des RPS.
- Agir en complémentarité pour prévenir ou guérir.
- Élaborer un plan d'actions et son suivi.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices individuels et de groupe.
- Échanges et débats.

NOUVEAU

ANALYSER ET RÉGULER LES TENSIONS ET LES CONFLITS EN ENTREPRISE

Comment surviennent les tensions et les conflits dans le monde de l'entreprise ? Quelles postures prenons-nous consciemment ou non face à un désaccord ? Ce stage propose de comprendre les facteurs de tensions dans le cadre du travail pour être en mesure d'y apporter des réponses appropriées.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 30 avril 2019

Session 2 :

Mercredi 6 novembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Eve RENAULT, consultante en communication opérationnelle.



STAGES ASSOCIÉS :

- Sensibilisation à la communication bienveillante au travail (p 15)
- Atelier Prévenir et agir sur les risques psychosociaux (p 16)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien (p 18)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Tous représentants du personnel, membres de direction, managers, RH.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Distinguer les types de conflits susceptibles d'intervenir dans les milieux de travail.
- Comprendre la dynamique et l'évolution des conflits au sein des organisations.
- Différencier les différentes attitudes possibles face au conflit.
- Repérer les causes de tensions liées au travail selon l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).
- Connaître pour adopter l'assertivité professionnelle.
- Comprendre les 3 types de prévention des conflits.

CONTENU :

- La notion de conflit.
- Les types de conflits : interpersonnels, relationnels et conflits collectifs de travail.
- Les jeux de pouvoir ou jeux psychologiques.
- Les « facteurs contraintes et ressources » en entreprise.
- Les besoins fondamentaux au travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices individuels et de groupe.
- Test de mesure.
- Échanges et débats.

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET L'EMPLOYEUR AU QUOTIDIEN

Les délégués du personnel sont les représentants du personnel les plus répandus en Nouvelle-Calédonie. Elus de proximité, ils ont un rôle essentiel au sein des entreprises qui ne doit pas être confondu avec d'autres mandats. Pour être acteur du dialogue social, il est essentiel de savoir quand, pourquoi et comment mener à bien cette mission de portage des demandes des salariés.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 2 avril 2019

Session 2 :

Mardi 21 mai 2019

Session 3 :

Mardi 9 juillet 2019

Session 4 :

Mardi 3 septembre 2019

Session 5 :

Jeudi 17 octobre 2019

Session 6 :

Mardi 26 novembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Laure CHARLIER, juriste spécialisée en droit du travail.



STAGES ASSOCIÉS :

- Les bases du droit du travail indispensables à l'exercice des relations sociales (p 26)
- Sensibilisation à la communication bienveillante au travail (p 15).
- ATELIER Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Analyser et réguler les tensions et les conflits en entreprise (p 17)
- Pourquoi et comment s'adresser à l'Inspection du travail ? (p 25)
- Intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise : comment agir ? (p 29)
- Sensibilisation à la GPEC (p 30)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Délégués du personnel, membres de direction.

PRÉ-REQUIS :

Être élu délégué du personnel ou être un interlocuteur des délégués du personnel au quotidien.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître le rôle spécifique des délégués du personnel dans l'entreprise.
- Améliorer l'efficacité des discussions entre les délégués du personnel et les directions des entreprises pour optimiser la qualité des relations sociales.

CONTENU :

- Réflexions autour du mandat.
- La mise en place et le statut des délégués du personnel.
- Les attributions des délégués du personnel : attributions légales, rôle en matière d'hygiène et de sécurité, de prévention des conflits.
- La préparation des sujets à porter à la connaissance de l'employeur.
- Les réunions des délégués du personnel.
- Les moyens des délégués du personnel.
- La distinction avec les autres institutions représentatives du personnel : Qui fait quoi ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices sur les réclamations.
- Échanges et débats.
- Quizz.

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL : UNE PERSONNE CLÉ DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA NÉGOCIATION



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 25 juin 2019

Session 2 :

Mardi 8 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Christelle DENAT,

chef du service des Relations
du travail de la DTENC.



STAGES ASSOCIÉS :

- Négocier dans le cadre d'une NAO (p 11)
- Négocier un accord d'intéressement (p 12)
- Réviser ou dénoncer un accord d'entreprise : pourquoi et comment ? (p 10)
- Les bases du droit du travail indispensables à l'exercice des relations sociales (p 26)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)
- Analyser et réguler les tensions et les conflits en entreprise (p 17)
- ATELIER : Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Sensibilisation à la communication bienveillante au travail (p 15)
- Pourquoi et comment s'adresser à l'Inspection du travail ? (p 25)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise : comment agir ? (p 29)
- Sensibilisation à la GPEC (p 30)
- Développer les compétences et dialoguer autour du plan de formation dans la PME (p 31)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Délégués syndicaux, délégués du personnel nommés délégués syndicaux dans les entreprises de moins de 50 salariés, membres de direction.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre le rôle, les attributions et les moyens du délégué syndical.
- Faire du délégué syndical un moteur du dialogue social dans l'entreprise.

CONTENU :

- Les conditions de désignation du délégué syndical.
- Le rôle du délégué syndical dans la prévention des conflits.
- Le rôle stratégique du délégué syndical dans l'entreprise.
- Le cahier des revendications.
- Les conditions de validité des accords d'entreprise.
- Le moteur du progrès social : construire ensemble.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices individuels et de groupe.
- Échanges et débats.

COMITÉ D'ENTREPRISE : DU DROIT À LA PRATIQUE



DURÉE DU STAGE :

Deux jours (16 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 16 et mercredi 17 avril 2019

Session 2 :

Jeudi 25 et vendredi 26 juillet 2019

Session 3 :

Mercredi 23 et jeudi 24 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Laure CHARLIER, juriste spécialisée en droit du travail.



STAGES ASSOCIÉS :

- Formation économique des représentants du personnel (p 27)
- ATELIER Pilotage et sécurisation des budgets du comité d'entreprise (p 21)
- Développer les compétences et dialoguer autour du plan de formation dans la PME (p 31)
- Sensibilisation à la GPEC (p 30)
- Intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise : comment agir ? (p 29)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Membres du comité d'entreprise, délégués syndicaux nommés représentants syndicaux au comité d'entreprise, managers impliqués, membres de direction.

PRÉ-REQUIS :

Être acteur d'un comité d'entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Acquérir une connaissance concrète et précise du rôle et des attributions du comité d'entreprise.
- Maîtriser les règles de fonctionnement du comité d'entreprise.
- Actionner utilement les moyens du comité d'entreprise.
- Faire du comité d'entreprise un outil de dialogue social dans l'entreprise.
- Faire du comité d'entreprise une institution au service de tous les salariés.

CONTENU :

- La mise en place du comité d'entreprise.
- Les attributions économiques et professionnelles du comité d'entreprise.
- L'information, la consultation et la concertation au sein du comité d'entreprise.
- La gestion des activités sociales et culturelles.
- Le positionnement du comité d'entreprise parmi les autres institutions représentatives du personnel.
- Le fonctionnement du comité d'entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices individuels et de groupe.
- Échanges et débats.



ATELIER

PILOTAGE ET SÉCURISATION DES BUDGETS DU COMITÉ D'ENTREPRISE



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 21 mai 2019

Session 2 :

Mardi 10 septembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Fabienne LACROIX,
expert-comptable.



STAGES ASSOCIÉS :

- Comité d'entreprise : du droit à la pratique (p 20)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Membres du comité d'entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les obligations et responsabilités des élus en tant que gestionnaires du comité d'entreprise.
- Identifier les procédures adaptées à une gestion saine des budgets du comité d'entreprise.

CONTENU :

- Les diverses ressources du comité d'entreprise.
- Les dépenses : principes et obligations.
- La gestion quotidienne du comité d'entreprise.
- Les outils de transparence financière.
- Les documents à établir.
- La reddition annuelle des comptes.
- Le compte rendu de gestion.
- La passation de pouvoir en fin de mandat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices.
- Échanges et débats.

ÊTRE ACTEUR DU CHSCT

Les membres du CHSCT contribuent à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et à promouvoir la santé et la sécurité des salariés par le dialogue social. Leurs missions les mettent en relation avec des partenaires internes et externes à l'entreprise. De solides connaissances en matière de prévention des risques professionnels et de réglementation locale relatives à ce mandat sont nécessaires.

Ce stage se propose d'apporter aussi bien aux membres du CHSCT qu'aux directions des entreprises les éléments et outils pour agir efficacement et faire vivre cette institution.



DURÉE DU STAGE :

Deux jours (16 heures)



DATES :

Session 1 :

Jeudi 28 et vendredi 29 mars 2019

Session 2 :

Jeudi 16 et vendredi 17 mai 2019

Session 3 :

Jeudi 29 et vendredi 30 août 2019

Session 4 :

Mercredi 27 et jeudi 28 novembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Cécile DUBUS, ingénieure,
conseil en management de
système QHSE.



STAGES ASSOCIÉS :

- Enquêter suite à un accident du travail (p 23)
- Droit du travail en prévention des risques professionnels (p 24)
- ATELIER Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Pourquoi et comment s'adresser à l'Inspection du travail ? (p 25)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Membres des CHSCT, membres de direction, présidents de CHSCT, managers impliqués en matière d'hygiène et sécurité.

PRÉ-REQUIS :

- Être acteur d'un CHSCT.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre la place du CHSCT dans la politique de prévention de l'entreprise.
- Connaître et améliorer le fonctionnement du CHSCT.
- Préparer et participer efficacement aux réunions du CHSCT.
- Savoir comment mener les visites de poste.
- Évaluer les risques d'une situation de travail.
- Savoir comment mener une enquête après un accident.
- Faire du CHSCT un outil de dialogue social.

CONTENU :

- Le rôle et les missions du CHSCT.
- La composition et les moyens du CHSCT.
- La préparation et l'organisation des réunions du CHSCT.
- Les autorités compétentes en Nouvelle Calédonie : missions et responsabilités.
- Savoir se comporter en membre du CHSCT.
- Les méthodes d'inspection et d'observation préventive à appliquer lors des visites de poste.
- La notion de risques et de dangers, les grandes familles de risques et les principes de base de l'évaluation des risques professionnels.
- La méthodologie d'analyse des accidents par l'arbre des causes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Exposé interactif, jeux de rôle, rédaction d'un ordre du jour, études de cas (évaluation des risques à partir d'une situation de travail filmée), exercices, quizz, échanges et débats.

NOUVEAU

ENQUÊTER SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Dans le cadre de leurs missions, les membres du CHSCT réalisent des enquêtes en matière d'accident du travail ou de maladies professionnelles. Ce stage propose des outils pratiques pour mener au mieux ces enquêtes afin d'éviter que les mêmes accidents ou maladies ne se reproduisent et anticiper les situations dangereuses.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Judi 18 avril 2019

Session 2 :

Judi 18 juillet 2019

Session 3 :

Mercredi 9 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Cécile DUBUS, ingénieure,
conseil en management de
système QHSE.



STAGES ASSOCIÉS :

- Être acteur du CHSCT (p 22)
- Droit du travail en prévention des risques professionnels (p 24)
- ATELIER Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Pourquoi et comment s'adresser à l'Inspection du travail ? (p 25)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Membres des CHSCT, membres de direction, Présidents de CHSCT, managers impliqués en matière d'hygiène et sécurité.

PRÉ-REQUIS :

Être acteur d'un CHSCT.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre l'intérêt de la réalisation d'une enquête accident.
- Connaître la méthodologie de l'arbre des causes.
- Conduire et mettre en oeuvre une enquête post accident.
- Assurer le suivi après enquête.
- Faire de l'enquête accident un véritable outil du CHSCT.
- Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques en santé et sécurité au travail en entreprise.

CONTENU :

- La notion d'accident, pourquoi enquêter ?
- Savoir recueillir les faits (déclaration, méthode 5 M, conduite d'entretien).
- Déterminer et analyser les causes d'un accident du travail par l'arbre des causes.
- Identifier les mesures correctives et planifier leur application.
- Rédiger un rapport d'enquête adapté à votre entreprise.
- Gérer le suivi des actions correctives.
- Évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Jeux de rôle.
- Exercices (recueil des faits, construction d'arbres des causes).
- Étude de cas.
- Quizz.
- Échanges et débats.

DROIT DU TRAVAIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 6 août 2019

Session 2 :

Jeudi 7 novembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATEUR :



Philippe DI MAGGIO, chef du service Prévention, Risques Professionnels de la DTENC.



STAGES ASSOCIÉS :

- Être acteur du CHSCT (p 22)
- Atelier : Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Découvrir les enjeux et les outils de la SQVT (p 28)
- Pourquoi et comment s'adresser à l'Inspection du travail (p 25)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Membres des CHSCT, délégués syndicaux, membres de direction, présidents de CHSCT, managers impliqués en matière d'hygiène et sécurité.

PRÉ-REQUIS :

Être acteur d'un CHSCT.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les grands principes et les principales dispositions de la réglementation locale en matière de santé et sécurité au travail.
- Outiller les participants pour comprendre les enjeux de la santé et sécurité pour les salariés et l'entreprise.

CONTENU :

- Principes généraux.
- La protection de la santé physique.
- Équipements de travail et moyens de protection.
- La protection de la santé mentale.
- Le lien avec le règlement intérieur de l'entreprise.
- Dispositions spécifiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Cas pratiques.
- Échanges et débats.

NOUVEAU

POURQUOI ET COMMENT S'ADRESSER À L'INSPECTION DU TRAVAIL ?

L'Inspection du Travail est au service du public, salariés, employeurs et partenaires sociaux pour informer, conseiller et contrôler l'application du droit du travail. L'aide de l'Inspection du Travail peut-être précieuse. Quel est son domaine d'intervention ? Comment intervient-elle dans les entreprises ? Quelle est l'étendue de ses pouvoirs ? À quels devoirs et limites sont assujettis ses agents ?



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Vendredi 19 avril 2019

Session 2 :

Vendredi 9 août 2019

Session 3 :

Mercredi 30 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATEUR :



Ernest HNACIPAN, chargé de mission à l'Inspection du Travail, DTENC.



STAGES ASSOCIÉS :

- Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien (p 18)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)
- Les bases du droit du travail indispensables à l'exercice des relations sociales (p 26)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Représentants du personnel, membres de direction.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître le rôle de l'Inspection du Travail et ses capacités d'action.
- Connaître les modalités d'intervention de l'Inspection du Travail.

CONTENU :

- L'organisation de l'Inspection du Travail.
- Le rôle de l'Inspection du Travail : informer et conseiller les employeurs et salariés en matière de droit du travail, assurer le respect de la réglementation.
- Droits et devoirs de l'agent de contrôle de l'Inspection du Travail.
- Les moyens d'action de l'Inspection du Travail.
- Les suites possibles de la saisine ou de l'intervention de l'Inspection du Travail.
- La différence entre l'Inspection du travail et le Tribunal du Travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices.
- Échanges et débats.

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL INDISPENSABLES À L'EXERCICE DES RELATIONS SOCIALES



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Vendredi 28 juin 2019

Session 2 :

Mardi 22 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Laure CHARLIER, juriste spécialisée en droit du travail.



STAGES ASSOCIÉS :

- Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien (p 18)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 20)
- Formation économique des représentants du personnel (p 27)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Représentants du personnel, membres de direction, managers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Se doter de repères en matière de droit du travail local.
- Être en mesure de pouvoir apporter des réponses aux questions les plus souvent posées par les salariés.
- Se positionner en interlocuteur efficace entre les salariés et la direction.

CONTENU :

- Les sources du droit du travail.
- Le principe du contrat de travail.
- Les différents types de contrats.
- Les congés payés.
- La fiche de paie.
- Le droit disciplinaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices.
- Échanges et débats.

FORMATION ÉCONOMIQUE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Cette formation est destinée à outiller les représentants du personnel afin de rendre possible la compréhension de l'environnement comptable de la négociation ou de la consultation. Elle est une des clés pour permettre à la représentation du personnel de mener à bien ses diverses missions.



DURÉE DU STAGE :

Deux jours (16 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 9 et mercredi 10 juillet 2019

Session 2 :

Mardi 15 et mercredi 16 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Fabienne LACROIX,
expert-comptable.



STAGES ASSOCIÉS :

- Négocier dans le cadre d'une NAO (p 11)
- Négocier un accord d'intéressement (p 12)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation (p 19)
- Réviser ou dénoncer un accord d'entreprise : pourquoi et comment ? (p 10)
- Comité d'entreprise : du droit à la pratique (p 20)
- ATELIER : Pilotage et sécurisation des budgets du comité d'entreprise (p 21)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Représentants du personnel, particulièrement membres des comités d'entreprise et délégués syndicaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Se familiariser avec les principaux indicateurs comptables en lien avec la vie de l'entreprise.
- Se familiariser avec la lecture des états financiers.
- Faciliter l'exercice des mandats de représentation du personnel (CE) et notamment la négociation (N.A.O, intéressement...).

CONTENU :

- Le système d'information comptable.
- La construction des états financiers : le compte de résultat, le bilan et l'annexe.
- L'analyse des états financiers.
- Les points de vigilance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Cas pratiques.
- Échanges et débats.

DÉCOUVRIR LES ENJEUX ET LES OUTILS DE LA SANTÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (SQVT)

Promouvoir le travail comme vecteur de santé, d'accomplissement professionnel mais aussi de performance économique et sociale en dépassant la seule prévention des risques psycho sociaux (RPS): voici l'ambition de la SQVT.

Au travers de la découverte du référentiel de la SQVT tel que défini par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), ce stage vise à présenter les leviers d'action à la disposition des acteurs du dialogue social pour jouer un rôle moteur dans le développement de la SQVT au sein de leur entreprise, et ainsi donner un nouvel élan à la négociation collective, au bénéfice des salariés et de la compétitivité sociale et économique de leur entreprise.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATES :

Session 1 :

Jeudi 27 juin 2019

Session 2 :

Jeudi 12 septembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Florence BAZENET,

consultante en management de projets SQVT.



STAGES ASSOCIÉS :

- ATELIER : Prévenir et agir sur les RPS dans l'entreprise (p 16)
- Sensibilisation à la communication bienveillante au travail (p 15)
- Les délégués du personnel et l'employeur au quotidien (p 18)
- Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation collective (p 20)
- Être acteur du CHSCT (p 22)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Tous représentants du personnel, membres de direction, collaborateurs impliqués.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre ce qu'est la SQVT, ses potentiels et bénéfices pour son entreprise et pour le renforcement de la qualité de son dialogue social.
- Comprendre la différence entre les référentiels RPS et SQVT.
- Connaître les différentes étapes de mise en place d'une démarche de SQVT et les outils associés.
- Comprendre la place d'un accord d'entreprise SQVT dans le cadre de la négociation collective.

CONTENU :

- Les différents acteurs de la SQVT dans l'entreprise et leur positionnement.
- Liens entre SQVT, productivité et accroissement de la performance de l'entreprise.
- Les différentes étapes d'une démarche SQVT.
- Comment organiser le déploiement d'une démarche SQVT dans l'entreprise ?
- Structuration et exemples d'accords d'entreprise SQVT.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Exercices.
- Supports vidéo.
- Échanges et débats.

INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS L'ENTREPRISE : COMMENT AGIR ?

L'employabilité des travailleurs handicapés est l'affaire de tous. Au-delà de l'obligation d'emploi, l'intégration des travailleurs handicapés renvoie à des enjeux qui touchent à diverses problématiques qui dépassent souvent le cadre de l'entreprise. Cette matinée se propose de faire un état des lieux de cette question en Nouvelle-Calédonie.



DURÉE DU STAGE :

Une matinée (4 heures)



DATES :

Session 1 :

Mardi 2 juillet 2019

Session 2 :

Mardi 5 novembre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 12h00



FORMATRICE :



Rebecca FROLLA-MIÑANA,
conseillère en information et
en insertion professionnelle.



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Représentants du personnel, membres de direction.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise à l'embauche et au maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés.

CONTENU :

- La question de l'embauche des personnes handicapées.
- Les outils d'intégration des travailleurs handicapés.
- Les différents acteurs de l'emploi des personnes handicapées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Échanges et débats.

SENSIBILISATION À LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

Quelque soit la taille de l'entreprise, derrière ce terme technique se jouent des enjeux fondamentaux à la fois pour les salariés et pour l'entreprise. Cette matinée se propose d'aborder les bases incontournables à la compréhension de ce processus afin de permettre à tous les acteurs de s'y impliquer.



DURÉE DU STAGE :

Une matinée (4 heures)



DATES :

Session 1 :

Jeudi 4 juillet 2019

Session 2 :

Jeudi 24 octobre 2019



HORAIRES :

De 7h30 à 12h00



FORMATRICE :



Caroline PEREZ,

consultante en gestion des ressources humaines.



STAGES ASSOCIÉS :

- Développer les compétences et dialoguer autour du plan de formation dans la PME (p 31)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Représentants du personnel, membres de direction, managers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Acquérir un vocabulaire commun lié à la GPEC.
- Comprendre les intérêts de la GPEC pour les salariés et l'entreprise.
- Comprendre le processus général permettant la mise en place et le développement de la GPEC.
- Identifier les facteurs indispensables à sa mise en place et à son évolution.
- Enclencher une dynamique d'échange sur la question de l'emploi dans l'entreprise.

CONTENU :

- Le langage commun en matière de GPEC.
- Les finalités et les principes fondamentaux de la GPEC.
- Les grandes lignes de la démarche.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif.
- Échanges et débat.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET DIALOGUER AUTOUR DU PLAN DE FORMATION DANS LA PME

Le développement des compétences est au coeur du dialogue social dans nos PME (petites et moyennes entreprises). Le challenge est d'élaborer un plan de formation répondant aux besoins de l'entreprise et aux souhaits de développement de ses salariés. L'enjeu est de taille car bien mené, il est le meilleur levier pour permettre d'accroître conjointement la rentabilité et la motivation des personnels. Cette formation permettra à chacun, à son niveau, d'identifier les étapes clés de l'élaboration du plan de développement des compétences et de repérer les questions et les enjeux autour desquels dialoguer au bénéfice de toute l'entreprise.



DURÉE DU STAGE :

Un jour (8 heures)



DATE :

Lundi 9 septembre 2019



HORAIRES :

de 7h30 à 16h30



FORMATRICE :



Marie-Anne VIGIER,
consultante en gestion
des ressources humaines.



STAGES ASSOCIÉS :

- Comité d'entreprise : du droit à la pratique (p 20)
- Sensibilisation à la GPEC (p 30)



BOÎTE À OUTILS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

Tous représentants du personnel, membres de direction.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Repérer les différentes étapes de construction du plan de formation (plan de développement des compétences) annuel de l'entreprise.
- Identifier les sujets pouvant faire l'objet de dialogue social à chaque étape.

CONTENU :

- Définition et enjeux du plan de formation.
- Le cadre légal.
- Un outil du dialogue social.
- Les modalités d'élaboration du plan de formation : la définition de la politique de formation de l'entreprise, le recueil et l'analyse des besoins, le chiffrage, la présentation aux représentants du personnel, la réalisation et le suivi du déroulement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Quizz.
- Étude de cas concret.
- Exposé interactif.
- Travaux en sous-groupes.
- Étude de cas présentant une PME locale « type ».



30, rue Georges Clémenceau,
Galerie 1^{er} étage - Espace Bernard Schall - BP 3562 - 98 846 Nouméa Cedex
Tél. : 24 23 79 - Fax : 27 79 96 - Mail : inscriptionsetcontact@irs.nc - www.irs.nc
 irs.nc Retrouvez nous sur notre page facebook